

> Cette fiche ne recense que les postes identifiés à risque cancérigène pour l'activité concernée. Chaque établissement mènera sa propre évaluation du risque.

Activités Sources d'émissions (1)	Cancérogènes avérés ou <i>suspectés</i> (2)	Probabilité de présence (3)	Commentaires
Réception des ordures ménagères	<b>Radioéléments émettant des particules alpha ou béta</b>	Possible	Sources retrouvées dans les déchets émettant de la radioactivité (anciens paratonnerres, anciens détecteurs de fumées...).
	<b>Virus</b> (classement Circ)	Possible	Des déchets de soins à risque infectieux (DASRI), issus de soins à domicile, ou des déchets contaminés peuvent avoir été jetés aux ordures ménagères par des particuliers. Voir note (4) en bas de page.
	<b>Composés du cadmium</b>	Possible	Pigments utilisés dans d'anciennes peintures et sur d'anciennes papiers peints.
	<b>Composés du chrome VI</b>		
	<b>Composés du nickel</b>		
	<b>Composés du plomb</b>	Exceptionnelle	Présence dans certains matériaux ou équipements pouvant être éliminés par des particuliers.
<b>Amiante</b>			
Incinération	<b>Polychlorobiphényles apparentés aux dioxines</b>	Très probable	Composés des résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères (REFIOM). Les REFIOM se déposent notamment sur les électrofiltres.
	<b>2,3,4,7,8- pentachlorodibenzofurane</b>		
	<b>Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)</b>	Possible	Produits de décomposition thermique des déchets.
	<b>Composés du cadmium</b>	Possible	
	<b>Composés du beryllium</b>		
	<b>Composés du chrome VI</b>		
	<b><i>Composés du cobalt</i></b>		
<b>Composés du nickel</b>			

Fiche établie par la Cnam, l'INRS et les services prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), la caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France (Cramif) et les caisses générales de sécurité sociale (CGSS). Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'[INRS](http://www.inrs.fr) ou votre interlocuteur à la caisse régionale.

	<b>Composés inorganiques de l'arsenic</b>		
	<b>Composés du plomb</b>		
	<b>Formaldéhyde</b>	Possible	
	<b>Acrylonitrile</b>	Possible	
	<b>Benzène</b>	Possible	
<b>Élimination des résidus (mâchefers)</b>	<b>Composés du cadmium</b>	Très probable	Le chrome et le nickel notamment sont piégés dans les mâchefers.
	<b>Composés du beryllium</b>		
	<b>Composés du chrome VI</b>		
	<b>Composés du cobalt</b>		
	<b>Composés du nickel</b>		
	<b>Composés inorganiques de l'arsenic</b>		
	<b>Composés du plomb</b>		
	<b>Amiante</b>	Exceptionnelle	
	<b>Fibres céramiques réfractaires (FCR)</b>	Exceptionnelle	Voir la FAS 9 pour un avis sur la substitution.
<b>Nettoyage et entretien des installations</b>	<b>Polychlorobiphényles apparentés aux dioxines</b>	Possible	Résidus de l'incinération contaminant l'installation.
	<b>2,3,4,7,8-pentachlorodibenzofurane</b>		
	<b>Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)</b>	Possible	
	<b>Composés du cadmium</b>	Très probable	
	<b>Composés du beryllium</b>		
	<b>Composés du chrome VI</b>		
	<b>Composés du cobalt</b>		
	<b>Composés du nickel</b>		
	<b>Composés inorganiques de l'arsenic</b>		
<b>Composés du plomb</b>			
	<b>Fibres céramiques réfractaires (FCR)</b>	Très probable	Présentes dans des éléments d'étanchéité ou de calorifugeage.
<b>Maintenance et réparation des fours</b>	Se reporter à la FAR 10 « Maçon fumiste » pour le détail des cancérogènes.		

(1) Cette liste recense les principaux types de postes, de tâches et de sources d'émissions exposant potentiellement à des agents cancérogènes et ne prétend pas à l'exhaustivité.

(2) **Cancérogène avéré** = UE Catégorie 1A ou 1B, Circ 1 ou 2A **Cancérogène suspecté** = UE Catégorie 2 ou Circ 2B

(3) Probabilité de présence : probabilité de trouver le polluant (généré ou utilisé) dans l'ensemble du secteur d'activité concerné, et non pas à un poste de travail ou un procédé donné (ce n'est pas une quantification de l'exposition potentielle).

(4) Le tri des déchets à la réception peut exposer à des agents infectieux, notamment par piqûre avec une seringue usagée. Certains de ces agents infectieux sont classés cancérogènes par le CIRC. Il s'agit notamment des virus des hépatites B et C et du VIH. En effet, certaines infections, quand elles deviennent chroniques, peuvent évoluer vers un cancer. Par exemple, les infections chroniques par les virus des hépatites B et C évoluent parfois vers un cancer du foie.

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'INRS ou votre interlocuteur à la caisse régionale.



Fiche d'aide  
au repérage

FAR 11

# Incinération d'ordures ménagères

> Cette fiche ne recense que les postes identifiés à risque cancérigène pour l'activité concernée. Chaque établissement mènera sa propre évaluation du risque.

La prévention des risques de transmission de ces agents biologiques classés cancérigènes doit être gérée comme la prévention des risques infectieux.

#### Pour en savoir plus

Dossier web du site INRS « [Agents chimiques CMR](#) »  
Fiche d'aide au repérage « [Présentation des fiches d'aide au repérage des cancérigènes \(FAR\)](#) » (FAR 0)  
Dossier web du site INRS « [Cancers professionnels](#) »  
Fiche d'aide au repérage « [Maçon fumiste](#) » (FAR 10)  
Dossier web de l'ADEME « [L'incinération](#) »  
Dossier thématique web de l'InVS « [Incinérateurs et santé](#) » (Institut de veille sanitaire)

#### Pour agir sur les risques

Fiche d'aide à la substitution « [Fibres céramiques réfractaires. Isolation thermique](#) » (FAS 9)  
Brochure INRS « [Les risques biologiques en milieu professionnel](#) » (ED 6034)  
Brochure INRS « [Déchets infectieux. Elimination des DASRI et assimilés. Prévention et réglementation](#) » (ED 918)  
Brochure INRS « [Centres de tri de déchets ménagers recyclables. Exposition aux déchets à risques infectieux](#) » (ED 6335)

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'[INRS](#) ou votre interlocuteur à la caisse régionale.